

On reste loin d'un accord sur la pénibilité du travail

■ Le texte que les syndicats vont déposer ce lundi au Comité national des pensions fait déjà hurler les patrons.

Porter l'âge légal de la retraite de 65 ans à 66 ans en 2025, puis à 67 ans en 2030, c'est la mesure phare du gouvernement fédéral (N-VA, CD&V, Open VLD et MR) en matière de pensions. Il y aura des exceptions à cette règle : les travailleurs exerçant des métiers "lourds" ou "pénibles" pourront partir anticipativement à la pension.

Mais quels secteurs ? Quelles professions ? La commission (consultative) nationale des pensions, composée de représentants des employeurs, des syndicats et du gouvernement, planche depuis janvier 2016 sur cette notion de "pénibilité".

Une méthodologie concrète

Les syndicats déposeront ce lundi au Comité national des pensions une "proposition concrète de méthodologie" pour déterminer le caractère pénible d'un travail, rapportaient samedi "L'Echo" et "De Morgen". "Nous avons respecté le cahier des charges du gouvernement", affirme Jean-François Tamellini (FGTB). "Avoir des critères précis, objectifs, enregistrables, mesurables. Les employeurs, eux, nous ont demandé que cela n'entraîne pas de surcharge administrative. Là aussi, c'est OK. Tout se base sur la législation existante, que les employeurs doivent déjà respecter."

La CSC (chrétienne), la FGTB (socialiste) et la CGSLB (libérale) sont partis des 4 critères de base de la pénibilité déterminés en septembre 2016 dans un premier rapport du comité national des pensions : en raison de contraintes physiques; de

l'organisation du travail; de risques de sécurité élevés; pénibilité de nature mentale ou émotionnelle.

Ils ont déterminé 22 sous-catégories et 100 sous-critères, qui pourront servir de base pour évaluer qui aura droit à un coefficient de pénibilité plus favorable dans le calcul de sa pension. Et donc de décrocher plus tôt.

La FEB et l'UWE pas du tout enthousiastes

Il n'a pas fallu longtemps à la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) pour marquer de nettes réserves à la proposition syndicale. "Passer de quatre catégories à une liste d'une centaine de sous-critères et demander directement une augmentation du budget n'est pas sérieux", selon Bart Buysse, directeur général de la FEB. "De telles propositions témoignent d'une vision à court terme et renvoient la facture aux générations suivantes."

Il déplore encore le timing choisi par les syndicats pour rendre leur proposition publique, deux jours avant une réunion du comité national des pensions. Réaction sur Twitter de Jean-François Tamellini : "Méthode scientifique, validée par médecin du travail, sans charge admi suppl pour employeurs. Pas encore présentée et FEB refuse déjà !"

"Trente-six heures par semaine, ce n'est pas pénible."

Yves Prete

Président de l'Union wallonne des entreprises.

L'accueil n'est pas plus enthousiaste à l'Union wallonne des entreprises. Invité du Grand Oral de la RTBF, le président de l'UWE, Yves Prete, a lui mis en cause la pénibilité elle-même : "Moi, je ne crois pas que le travail soit quelque chose de pénible. Travailler, c'est créer de la richesse. [...] Trente-six heures par semaine, ce n'est pas pénible. Nous sommes un des pays où on travaille le moins", a-t-il dit.

S'il fallait chauffer l'ambiance pour le comité national des pensions de ce lundi, voilà qui est fait.

An. H.